

Lynda Lemay

CHANTER SES ÉMOTIONS

La **Fondation communautaire**
du grand Québec
Un dernier cadeau

Nous sommes riches... **de nos valeurs**
Une autre façon de voir la richesse



« Il était une fois... »



Voici un extrait du texte que j'ai livré aux familles endeuillées lors de notre messe commémorative des défunts du 13 novembre 2005.

Bonjour et bienvenue à chacun et chacune d'entre vous.

Je veux d'abord souligner le courage que cela vous a pris pour être ici ce matin à **« Une messe pas comme les autres »**.

Il est important de se partager que lorsqu'une personne meurt, à ce moment, nous avons tous besoin les uns des autres.

Il est donc important de rendre grâce et remercier cette solidarité qui se manifeste autour de nous lors d'une épreuve.

D'abord, MERCI à Dieu de nous avoir donné la vie.

MERCI à cette personne que vous portez aujourd'hui dans votre cœur et qui n'est plus, d'avoir fait partie de votre histoire et d'avoir investi de sa personne dans cette histoire.

MERCI au personnel soignant et aux aidants d'accompagner la personne qui part et de soutenir ceux et celles qui restent.

MERCI à toutes ces voix qui apaisent et réchauffent en ces moments de grande fragilité.

MERCI à ceux et celles qui savent, en ces moments de grande douleur, respecter les silences. Ces silences qui viennent exprimer la profondeur de votre souffrance et dans lesquels vous pouvez aussi puiser l'énergie nécessaire pour rebondir et faire face à ce qui se présente à vous.

MERCI particulier aux gens qui, par un simple geste comme : vous écouter véritablement; vous accompagner dans les petites tâches du quotidien, être près de vous aux repas, ou qui se font proches de vous de toutes autres manières que ce soit, c'est aussi ça la tendresse.

MERCI aux familles de croire en nous, de nous faire confiance et de partager avec nous votre histoire, vos blessures, vos larmes. Au nom de toute l'équipe de la Résidence funéraire du Saguenay, MERCI du fond du cœur.

Voici maintenant la présentation de la thématique « Il était une fois... ».

Il était une fois une famille... la famille de monsieur Alexandre Lemieux, décédé le 23 novembre 1978. La famille choisit alors l'équipe de la Résidence funéraire du Saguenay pour les accompagner pour vivre cette épreuve.

Je donne rendez-vous à la famille Lemieux pour le lendemain afin de faire les arrangements funéraires avec eux. C'est à ce moment que les employés en place ont déployé leur attention et leur délicatesse afin de faire de ce moment, un moment inoubliable et d'écrire, avec la famille, une page d'histoire importante de leur vécu familial.

C'est également à ce moment que prend sens toute la grandeur de la mission à laquelle nous sommes appelés : accompagner les familles en deuil et s'occuper des personnes décédées.

Je pourrais vous parler assez aisément des chapitres d'histoires importants et mémorables que nous avons écrits avec chacun et chacune d'entre vous lors d'un décès parce qu'il est important que vous sachiez que ce que vous nous partagez et ce que vous vivez en notre présence nous touchent profondément et influencent notre propre histoire personnelle.

Être témoin de votre peine, de votre courage à faire face à ce qui est devant vous, toute la force et l'amour que cela vous demande pour vivre ces moments nous interpellent beaucoup et nous rappellent sans cesse le privilège que vous nous faites de nous choisir pour vous accompagner, le privilège que nous avons d'avoir près de nous les gens qu'on aime, qu'on apprécie, qu'on estime, avec qui d'ailleurs nous écrivons notre propre histoire.

Depuis 1978, près de 5500 familles nous ont confié quelqu'un d'important dans leur vie, dont 332 familles particulièrement cette année que l'on a accompagnées et avec chacune d'entre vous, nous avons écrit une page d'histoire unique...

C'est à **cette messe pas comme les autres** que nous voulons vous remercier et vous rassurer que lorsque vous confiez l'un des vôtres à son décès aux membres de l'équipe de la Résidence funéraire du Saguenay, il est accompagné avec beaucoup beaucoup d'attention, de délicatesse et d'éthique.

« Il était une fois », voici comment nous est venue cette idée.

Un beau soir en se rendant à notre cours à l'université Marie, Carine et moi, Carine nous interpelle et nous partage une réflexion comme quoi nous ne connaissons pas suffisamment l'histoire de nos parents, de nos grands-parents et des gens que l'on aime. « On dirait qu'on ne parle pas assez du passé », dit-elle « de notre vécu, de nos expériences et pourtant, c'est ce qui rend les gens intéressants et ce qui nous marque le plus ».

« Quand une personne décède, souvent j'aurais aimé en savoir plus de ce qu'elle était avant que j'arrive dans sa vie... », poursuit-elle. Et nous voilà toutes les trois à échanger nos sentiments face à cet état de fait et nous partons, comme prévu, à notre cours.

La graine était semée.

Le lendemain en m'éveillant, je me dis : « Ce sera le thème de la Messe des défunts : Il était une fois... Rosaire, il était une fois... Richard, ... Marcel, ... Rose-Alma, ... Laurent, ... Éric... et pendant les mois qui ont suivi, nous avons préparé **la Messe pas comme les autres...** »

Ce que nous voulons que vous reteniez, c'est qu'il revient à chacun de nous de raconter son histoire...

- de raconter l'histoire vécue avec celui ou celle qui n'est plus...
- de raconter ce qu'on a réalisé ensemble...
- de raconter nos rêves avec cette personne...
- de raconter ce qu'on n'aura jamais pu réaliser avec lui ou elle...
- de raconter aussi que parce que j'ai travaillé très fort et que j'ai réussi à me sortir de ma peine, il y a de ces rêves magnifiques que j'ai pu réaliser quand même...
- de raconter l'histoire du deuil mais de raconter que cette personne décédée n'est pas que morte, elle a été porteuse de vie, de projets, de valeurs, de rêves, qu'elle a tenté des expériences qui ont réussi et d'autres qui ont échoué, qu'elle a obtenu des pardons et qu'elle en a donné, qu'elle a tissé des liens et en a rompu, qu'elle avait des forces et des limites mais qu'au fond, cette personne que je porte dans mon cœur et qui est décédée a écrit une histoire extraordinaire.

(Suite à la page 19)

A close-up portrait of Lynda Lemay, a woman with long brown hair and light-colored eyes, smiling warmly at the camera. She is wearing a small earring and a necklace. The background is a soft-focus outdoor scene with greenery and a blue sky.

Lynda Lemay

Chanter ses émotions

Sa fraîcheur a fait l'unanimité dès ses premières apparitions sur les scènes du Québec, en 1988. Rapidement, la jeune femme de Portneuf s'est attiré les éloges de milliers de fans en Europe, dont Charles Aznavour, preuve que les mots de Lynda Lemay nous touchent cœurs et âmes, toutes générations confondues. De sa plume finement ciselée, elle sculpte des chansons sur la vie et l'amour, la mort, le deuil, et aussi sur le suicide, comme elle l'a fait dans son dernier opus, l'opéra-folk « Un éternel hiver ». « Tout se chante, il suffit de trouver les mots », dit-elle. C'est avec ces mots vrais et profonds qui sont les siens que Lynda Lemay nous parle de la vie, de sa vie de femme et de mère, de ses peurs et de sa vision de la mort.

Par Hélène Pâquet

Depuis vos débuts, vous arrivez à aborder des thèmes très graves, comme la mort ou le suicide. Pourquoi leur faites-vous une place dans vos chansons ?

D'abord pour l'apprivoiser, question d'en avoir un peu moins peur. Il ne faut pas se le cacher : nous craignons tous un peu la mort, même si on sait que nous allons tous un jour la connaître. Personnellement, je n'ai jamais vécu le décès d'un proche, mais perdre quelqu'un que j'aime fait partie de mes craintes, comme tout être humain. Coucher mes peurs sur papier m'aide à toucher un peu au mystère de la mort, car je crois que c'est un mystère, au même titre que la naissance. En imaginant le pire, je suis capable de décortiquer les émotions que fait jaillir en moi pareille éventualité. C'est mon moyen de défense et peut-être une tentative de me préparer à faire face à une telle épreuve, même si on n'est jamais réellement prêt pour ce genre de choses.

C'est donc dans cette optique que vous avez accepté d'être porte-parole de la Semaine québécoise de prévention du suicide, en février dernier ?

Certainement. Car si on n'est jamais prêt pour le décès d'un proche, on l'est encore moins pour le voir s'enlever la vie. Perdre un être cher de cette façon, c'est s'engager sur la voie d'un questionnement qui peut durer toute une vie. En parlant

ouvertement d'un sujet comme celui-là à travers le destin de Jeff, le personnage suicidaire de mon opéra-folk, je tente de donner la parole à ceux que leur silence a perdus. J'essaie de mieux comprendre pourquoi ils en viennent à commettre un tel acte. Au fond, j'espère que cela pourra proposer des pistes de réponses aux gens qui ont vécu une telle épreuve...

Ce que je souhaite aussi, c'est qu'on puisse rompre le silence. Parler peut sauver des vies. Je pense que pour ceux qui restent, un espoir se cache derrière tous les « pourquoi » qui sont les leurs. La Semaine québécoise de prévention du suicide aide à trouver cet espoir et fournit l'occasion de rappeler qu'il est important de demander de l'aide.

Je n'ai pas la prétention d'avoir des solutions au problème du suicide, mais j'espère avoir contribué à ouvrir un peu la porte à l'espoir et à permettre aux gens de toucher à cet espoir, de briser leur isolement. Quand j'écris pour Jeff : « Si j'avais su à mon heure mal fixée, que c'est le silence qui tue, je vous aurais parlé... Si je vous avais tout dit, vous auriez tout compris, je serais sans doute ici... », je veux donner une voix à ce silence trop dur à supporter. Alors si, en tant que porte-parole, j'ai pu au moins aider à faire connaître à ceux qui en ont besoin l'existence d'une ligne d'aide – le 1 866 APPELLE –, je serai comblée.



« La mort porte mal les mots : pour beaucoup de gens, perdre un être cher est une émotion trop vive pour qu'on puisse la nommer. »

Il y a beaucoup de suicides chez les jeunes au Québec. En tant que mère, cette question fait certainement aussi partie de vos préoccupations...

Quand le suicide devient la seule voie possible chez un jeune, n'importe qui serait touché par un tel problème. Je pense que les services comme la ligne d'écoute de l'Association québécoise de prévention du suicide s'adressent aussi à eux et valent d'être mieux connus, parce que pour les jeunes comme pour les plus âgés, la prévention peut aider à diminuer le nombre de suicides. Quand on constate qu'il survient au Québec jusqu'à 1 400 suicides par année, c'est à l'évidence un énorme problème. Les gens qui ne veulent plus communiquer et qui voient leur disparition comme seule issue possible doivent pouvoir compter sur quelqu'un de neutre qui peut leur répondre et les aider, peut-être trouver une voie autre que celle de la mort.

Comment les gens réagissent-ils lorsqu'ils entendent les chansons d'*Un éternel hiver*? Recevez-vous des témoignages de ceux qui ont vécu le suicide d'un proche?

Oui et c'est souvent très bouleversant. Les gens qui viennent à moi après les spectacles parlent peu : tout se passe dans les regards, tant l'émotion est vive. Je reçois aussi des poignées de main et même des accolades. Même si on ne se connaît pas, je sens qu'il y a entre nous une sorte de confiance et une compréhension qui se sont installées. Cela vient me confirmer que ce que j'ai écrit touche à ce que ressentent ces personnes.

C'est là où nous nous rejoignons, par l'émotion. De toute façon, la mort porte mal les mots : pour beaucoup de gens, perdre un être cher est une douleur trop vive pour qu'on puisse la nommer.

Les gens vous écrivent, aussi...

C'est arrivé à plusieurs reprises. Face à face, ça peut être très difficile de parler. Plusieurs m'écrivent que les mots que j'ai choisis traduisent ce qu'ils vivent et se disent heureux de voir le silence enfin brisé. Certains me donnent même des détails sur leur parcours personnel. Tout cela m'a fait réaliser que lorsqu'on parle de suicide, tout ne pourra jamais être dit. Quand bien même l'opéra que j'ai écrit durerait 48 heures au lieu de deux heures et demie, jamais je ne parviendrais à faire le tour d'un tel sujet. Personne n'a une histoire semblable, chacun a ses propres raisons qui l'ont mené à envisager un jour de s'enlever la vie.



Le contact avec le public est donc teinté d'émotion chez vous...

J'ai toujours eu une relation privilégiée avec les gens, qui se reconnaissent dans mes chansons et viennent à moi souvent pour me confier des choses très personnelles, comme si on se connaissait. Ça me fait toujours très chaud au cœur.

Mais ne vous arrive-t-il pas de trouver tout cela un peu lourd à porter?

Recevoir les confidences et accueillir les chagrins des gens est un cadeau pour moi. Cela me confirme que je n'ai pas besoin de vivre de telles expériences pour les comprendre et c'est grâce au public que je peux y parvenir.

Dans quelle mesure ces confidences vous sont-elles utiles?

Si j'ai un jour à traverser des épreuves comme celles qui me sont racontées, de tels témoignages pourront m'y préparer, dans une certaine mesure. Bien sûr, je suis consciente qu'on n'est jamais prêt, mais je suis quand même convaincue que le fait d'en parler peut aider... alors il faut parler de la mort! Lorsque je le fais, les gens autour de moi me disent de me taire, que ça portera malheur. Je ne suis pas de cet avis; parler de la mort est une chose nécessaire, pour toutes les raisons que j'ai évoquées précédemment.

En 2003, votre père a failli perdre la vie à la suite d'une crise cardiaque; vous lui avez d'ailleurs consacré une chanson, *Ne t'en vas pas*. La maladie de votre père a-t-elle provoqué chez vous certaines remises en question?

Avec cette chanson, j'ai voulu faire état de toute l'émotion que cet incident avait éveillée chez moi. Pour la première fois, je faisais face à la possibilité bien réelle de perdre un être cher. C'était concret, palpable. On a beau se dire que la mort est inévitable, on a malgré tout l'impression que ceux qu'on aime sont éternels. Et voilà que du jour au lendemain, le

destin me disait haut et fort que mon père faisait partie de ceux que je n'aurai pas toujours près de moi. Lorsque j'ai écrit les paroles de *Ne t'en vas pas*, j'étais encore sous le choc. J'ai d'ailleurs été incapable d'interpréter cette chanson avant que mon père ne soit sur pied. Ma chanson était un cri du cœur – une autre façon de parler de la mort, pour mieux accepter la place qu'elle finira par prendre dans notre existence.

Vous aurez 40 ans cette année. Pour bien des femmes, il s'agit de l'âge de la plénitude, des grands défis, de l'assurance et de la maturité. Comment vivez-vous ce passage vers la quarantaine ?

Vieillir n'a jamais été quelque chose d'angoissant pour moi. J'ai plus de projets en tête que j'en avais à 20 ans : ça ne fait qu'ajouter au plaisir que j'ai de voir passer les années. Prendre de l'âge est un bonheur lorsque dans notre cœur, on se sent toujours aussi jeune qu'avant. Les années, ça ne veut strictement rien dire : ce qui compte, c'est d'avoir des projets, peu importe que l'on ait 40, 80 ou 90 ans, et de continuer de croire en l'avenir, d'espérer les choses.

Même si l'année de mes 40 ans en sera une comme une autre, je dois avouer que je m'y suis un peu préparée. Dès l'âge de 38 ans, je disais déjà que j'en avais 40... J'ai fait la même chose à 28 ans au moment d'entrer dans la trentaine ! Mon besoin de m'exprimer sur les années qui passent s'est évidemment traduit par des chansons. En partageant mes petites inquiétudes avec le public, je me fais ma propre thérapie anti-vieillesse, en somme. Mais ce serait faux de croire que j'ai peur de vieillir. L'avenir me sourit et des tas de choses merveilleuses se pointent à l'horizon : je vais célébrer mon passage dans la quarantaine avec la naissance d'un deuxième enfant, prévue le 20 juillet, quelques jours avant mon anniversaire. Le jour de mes 40 ans, au lieu de me sentir vieille... je vais donc plutôt me sentir fatiguée !

Il vous arrive de jeter sur papier vos réflexions sur le vieillissement, dans des chansons comme *La veilleuse* (1990), ou *C'est comme ça* (2000), qui parle d'espoir et d'éternité. Est-il essentiel pour vous d'aborder ce genre de questionnement ?

Lorsque j'ai écrit *La veilleuse*, j'avais 23 ans. Je traversais une période où j'étais très, très sérieuse. Il m'est arrivé de réfléchir sur la vieillesse et sur ma propre mort – cela coïncidait avec une étape de ma vie où j'étais très préoccupée par les grandes questions existentielles. À l'époque, je croyais vraiment que j'allais passer ma vie sans enfants, que la maternité, ce n'était pas pour moi. Le destin nous fait évoluer et j'ai pris conscience depuis qu'on ne sait jamais ce qu'il nous réserve.

Aujourd'hui, vous vous réalisez pleinement dans votre rôle de mère ?

Autant j'ai des mots pour tout décrire, autant je ne les trouve plus quand vient le moment de traduire ce qui m'habite lorsque je pense à ma fille. L'amour et la fierté que je ressens sont trop grands pour être exprimés en chanson. C'est peut-être cette idée d'infini qui fait aussi en sorte qu'il est

si difficile de parler de la mort. Une naissance, c'est la mise au monde d'un d'amour inconditionnel, infini. Avec la mort, c'est la même chose : c'est trop grand pour qu'on y mette des mots. On ne réussira donc jamais à inclure tous les mystères de l'existence dans un spectacle ou une chanson. On peut décrire des facettes de ce qu'ils sont, sans jamais les définir totalement. Il y aura toujours des portions de ces mystères qui nous échapperont.

Comment parvenez-vous à écrire sur l'adultère, la fausse couche, le décès d'un enfant et même sur l'euthanasie ? Pourquoi des sujets aussi graves ?

Je suis très à l'écoute de mes sentiments face à une foule de choses. Lorsque cela se produit, je fais confiance à ma plume, à mon instinct. Et lorsque je trouve le bon angle, j'ai l'impression de toucher un peu à la vérité de ce que peuvent être des sujets comme ceux-là. Quand ce que j'écris me touche, j'ai envie de le partager, avec ma famille d'abord, puis avec le public.

Quels objectifs poursuivrez-vous en écrivant sur de tels sujets ?

Je ne le fais surtout pas pour donner une opinion. D'ailleurs, pour certaines questions morales – l'euthanasie ou l'avortement, par exemple – je suis de celles qui croient que chaque cas est différent. Il m'est impossible d'avoir un point de vue bien tranché sur des sujets comme ceux-là. Ce sont des choses qui font appel à des convictions très intimes et très personnelles chez chacun d'entre nous. Lorsque je pense à l'avortement, par exemple, je peux comprendre, même si je suis mère, que l'on puisse envisager cette avenue à certains moments de la vie et que le destin puisse nous amener à réfléchir à cette possibilité.

« Personne n'a une histoire semblable, chacun a ses propres raisons qui l'ont mené à envisager un jour de s'enlever la vie. »



Photographie : Laurence Labat



Photographie : Laurence Labat

En m'inspirant de sujets aussi graves, je souhaite sensibiliser les gens au fait qu'on ne peut pas porter de jugement sur les autres, parce qu'il y a toujours plusieurs facettes à une situation. Dans l'une de mes chansons sur l'acharnement thérapeutique, intitulée *Paul-Émile a des fleurs* (2005), j'ai voulu par exemple traduire le déchirement entre la perte inévitable d'une mère malade et les soins incessants qu'on lui prodigue pour prolonger sa vie... Il y a d'un côté celle qui dit que

si elle était un cheval, on s'empresserait de l'achever et de l'autre, la même personne qui, égoïstement, crie que l'on fasse tout ce qu'il faut pour ne pas laisser mourir sa mère, car elle n'est pas prête à la perdre – *Attendez donc un peu, rangez vos aiguilles, elle manquera pas à Dieu, autant qu'elle manque à sa famille...* Quelle serait la meilleure décision dans un cas semblable? Qui sommes-nous pour en juger? C'est le genre de message que je souhaite livrer dans mes chansons : chacun a une histoire, chaque cas est différent, et ce n'est pas à nous de les juger.

On a déjà dit que «vous chantez tout haut ce que d'autres pensent tout bas», bref, que vous n'hésitez pas à briser bien des tabous. Quels sont les sujets que vous ne seriez jamais capables d'aborder dans vos chansons?

J'écris sur ce qui me touche, sur ce qui m'intrigue, sur ce que je connais. Plus jeune, je me disais que jamais je n'écrirais sur la politique. Or, en vieillissant, je me rends compte que je m'y intéresse et qu'il est important que tout le monde le fasse aussi. Que faut-il faire pour que le monde soit meilleur? C'est ce genre de questions qui fait en sorte que l'on commence à s'attarder à des sujets comme ceux-là. Autant autrefois je disais que je n'écrirais jamais de chansons sur la politique, autant aujourd'hui ce serait inspirant pour moi. Mais je le ferais quand même avec humour, question de dédramatiser un peu ce qui se passe autour de nous.

« Recevoir les confidences et accueillir les chagrins des gens est un cadeau pour moi. »

Cela dit, je crois qu'avec le bon angle, tous les sujets du monde peuvent inspirer une chanson. Lorsqu'on j'ai une opinion ou une réflexion à partager et que la poésie qu'il faut s'impose à moi, écrire une chanson en vaut la peine. Je n'ai jamais eu peur des mots et ceux que je choisis ne sont pas toujours des termes convenus : dans une chanson comme *Un truc de passage* (2000), qui raconte l'aventure d'un soir d'un Français et d'une Russe en voyage aux États-Unis, le mot «utérus» s'est glissé de lui-même dans les rimes et il passe très bien. Je n'ai pas de barrière. Avec les mots, je me sens totalement libre!

Ici comme en Europe, on vous aime parce que vous êtes vraie et proche des gens. D'où vous vient cette authenticité?

Ma famille y est pour quelque chose : nous sommes très proches, très unis. Mais je dois dire que je n'ai pas toujours été aussi à l'aise qu'aujourd'hui devant un public : enfant, j'étais solitaire, timide et presque sauvage. Heureusement, à la fin du secondaire, j'ai réalisé que mes idées valaient la peine d'être partagées. J'ignore ce qui a provoqué ce changement, mais à partir du moment où j'ai commencé à m'ouvrir aux autres, tout a changé.

L'écriture est tout de même demeurée un écho de moi-même et c'est le cas depuis mon plus jeune âge. Écrire m'a beaucoup aidée à mieux me comprendre. D'abord avec la poésie, puis avec les chansons, beaucoup plus faciles à partager que des poèmes. Lorsque j'ai commencé à chanter, j'ai perçu l'accueil des gens comme un privilège. Je ne voyais que le beau dans chaque personne. L'authenticité a du bon, c'est vrai. Mais le succès m'a forcée à faire le deuil d'une certaine naïveté, question de me protéger. Je sais aujourd'hui que les gens sont capables du pire et du meilleur et j'ai mis longtemps à accepter que la méchanceté puisse exister. Heureusement, je crois profondément en l'être humain et je suis convaincue que nous avons tous en nous un peu de bonté.



LA GESTION PRIVÉE DESJARDINS

Votre dernier testament reflète-t-il toujours votre situation familiale et financière?

Les caisses populaires Desjardins du Québec et le service de Gestion privée sont là pour vous aider à y voir clair :

- Service testamentaire
- Mandat en cas d'incapacité
- Liquidation de succession
- Administration d'une fiducie
- Administration en cas d'incapacité
- Gestion discrétionnaire de portefeuille
- Planification financière

Informez-vous au Centre de gestion privée du complexe Desjardins au :
1 888 252-5332



Desjardins

Conjuguer avoirs et êtres

La Fondation communautaire du grand Québec

Par Serge Beaucher

Un dernier cadeau

Après le décès de leur mère, les trois enfants de Mme Généreux ont décidé de lui offrir un dernier cadeau : lui permettre de poursuivre, à titre posthume, l'œuvre qu'elle avait toujours soutenue de son vivant. Avec l'aide de la Fondation communautaire du grand Québec, ils ont créé le fonds Emma-Généreux qui, chaque année depuis, remet plusieurs centaines de dollars à l'organisme charitable que la défunte affectionnait tant.



Nataly Rae, directrice générale de la Fondation

Pour être fictif, cet exemple n'en représente pas moins un cas typique des fondations *in memoriam* que de plus en plus de familles mettent sur pied pour honorer la mémoire d'un proche disparu. « Il ne s'agit pas nécessairement de familles fortunées, précise Nataly Rae, directrice générale de la Fondation. Avec 5 000 \$, elles peuvent créer un fonds qui rapportera quelques centaines de dollars à l'organisme ou à la cause de leur choix, et ce, chaque année, à vie, sans jamais entamer le capital. »

Une fondation de fondations

La Fondation communautaire du grand Québec – l'une des cinq qui existent dans la province – est un organisme à but non lucratif, créé par Centraide en 1993 pour favoriser le développement communautaire par le biais de la philanthropie. C'est en quelque sorte une fondation de fondations, qui gère un actif de plus de 10 millions \$ répartis dans 210 fonds que lui confient aussi bien des entreprises et des organismes que des familles et des individus. Plus de 10 % sont des fonds *in memoriam* constitués après le décès de la personne. « Et c'est là une tendance à la hausse », assure Mme Rae.

Il peut s'agir de fonds créés spontanément par les proches du défunt, comme dans notre exemple du début. C'est une façon de rendre hommage à la personne décédée qui, même après sa mort, va continuer d'appuyer une cause qui lui tenait à cœur.

Fonds SVP Gilbert Lacasse

Le Fonds SVP Gilbert Lacasse a pour objectif de lutter contre la pauvreté particulièrement en venant en aide aux groupes qui s'occupent d'alphabétisation. Le fonds a notamment permis de venir en aide aux organismes Alpha-Québec et Atout-Lire.

Sur la photo : Chantal Paré, Gilbert Lacasse, Francine Loignon.



Cela peut également prendre la forme d'un don planifié, par le biais d'un legs testamentaire. Dans ce cas, une personne décide, de son vivant, de léguer elle-même une somme à la Fondation en faveur de l'œuvre de son choix, après sa mort. Ce legs est inscrit dans le testament au même titre que le reste de l'héritage. Dans bien des cas, note Mme Rae, le donateur a déjà créé son fonds depuis longtemps et y a contribué de façon régulière. Le legs ne vient alors qu'ajouter un dernier montant au capital constitué jusque-là.

Enfin, le don peut se faire par l'entremise d'une fiducie. Par exemple, une personne a confié son héritage à une société de fiducie qui est chargée de pourvoir aux besoins du conjoint et des enfants jusqu'à leur mort, après quoi, le montant résiduel sera versé à la Fondation.

« Avec 5 000 \$, elles peuvent créer un fonds qui rapportera quelques centaines de dollars à l'organisme ou à la cause de leur choix, et ce, chaque année, à vie, sans jamais entamer le capital. »

Dans tous ces cas, les parents et amis de la personne décédée peuvent être invités, dans la notice nécrologique du journal, à contribuer au fonds, en témoignage de sympathie. Des représentants de la Fondation pourront alors se rendre au salon funéraire ou à l'église remettre des enveloppes et un dépliant explicatif aux personnes présentes.

Fonds Line Boisvert

Madame Line Boisvert a créé son fonds quand elle apprit qu'elle souffrait du cancer. Son fonds a été comblé par un legs testamentaire.

Le Fonds Line Boisvert remet des bourses pour favoriser le développement des arts et plus particulièrement de l'aquarelle.

Le Fonds SVP Line Boisvert soutient des programmes d'initiation à l'art pour des enfants de milieux défavorisés.

Sur la photo, Esther Maresso Langlois, présidente du 9^e Symposium d'aquarelle du Lac Beauport, Nataly Rae, directrice générale de la FCGQ et Louizel Coulombe, récipiendaire de la première bourse 2005.



Line Boisvert



établi au profit d'un individu. Comme la Fondation vise le développement du milieu, les organismes généralement retenus œuvrent localement dans les domaines des arts, de la culture, de l'action communautaire, de l'éducation, de la santé ou de l'environnement. Quelques exemples : l'orchestre symphonique de votre région, une paroisse, une fondation d'hôpital, la Société québécoise du cancer, ou Centraide.

Le fonds peut soutenir un organisme spécifique, comme il peut venir en aide à une cause, plus largement. Par exemple, le fonds Lucie et Phil Latulipe encourage la participation de personnes handicapées aux activités sportives.

L'organisme aidé peut alors être différent d'une année à l'autre, et le choix laissé à la Fondation. Dans ce cas, celle-ci effectue une recherche pour trouver celui qui correspond le mieux aux attentes des donateurs. Et avant d'y engager le moindre sou, elle en fait une analyse détaillée pour en connaître le sérieux, la fiabilité et la santé financière.

« Dans bien des cas, nous nous rendons auprès de l'organisme avec les membres de la famille pour remettre un premier chèque. Cela donne lieu à des scènes riches en émotion, témoigne Mme Rae. C'est là qu'on voit que donner, ça fait du bien. » La participation active de la famille n'est cependant pas obligatoire, puisque c'est la Fondation qui assure la gestion du fonds, et ce, à perpétuité. Ainsi, lorsque meurt un donateur qui n'a pas d'héritiers, sa volonté continue d'être honorée par la Fondation : les revenus du fonds seront toujours attribués annuellement.

En argent ou autrement

Pour la création d'un fonds, les dons peuvent se faire en argent, en biens immobiliers ou culturels (œuvres d'art entre autres) ainsi qu'en valeurs mobilières (actions, fonds de placement, REER...). De plus en plus souvent, on les fait aussi avec une assurance-vie (capital décès ou valeur de rachat) souscrite au bénéfice du fonds.

Tous les fonds procurent des avantages fiscaux aux donateurs, mais l'un des véhicules les plus avantageux sur ce plan est certainement l'assurance-vie, selon Mme Rae. « Si, de mon vivant, je souscris une assurance au profit de mon fonds, explique-t-elle, toutes mes primes annuelles seront déductibles d'impôt, en vertu d'un reçu de charité émis par la Fondation. Et si je décide de ne léguer mon assurance qu'au décès, ma succession recevra un reçu de charité pour le montant complet du capital à être versé au fonds. »

Qui peut être bénéficiaire de ce fonds? Tout organisme reconnu par Revenu Canada. Le fonds ne peut donc pas être

Des investissements éthiques

Les trois gestionnaires de portefeuilles auxquels la Fondation a confié ses 10 millions\$ d'actifs investissent à 60% dans des actions et à 40% dans des placements à revenus fixes. « Nous leur demandons d'être le plus éthique possible dans leurs choix de placements, confie la directrice générale, et ils nous garantissent un portefeuille à 98% éthique. D'ailleurs, tous nos donateurs peuvent rencontrer les gestionnaires



Là quand vous en avez besoin !

- Assurance vie **unique** à Promutuel
- **Automatiquement incluse** à votre police auto et votre police habitation
- Indemnité versée en **48 heures**



1^{er} Soutien, une garantie qui permet aux proches d'obtenir jusqu'à 5000 \$* pour rencontrer les obligations financières les plus urgentes lors du décès d'un assuré, peu importe la cause.

Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

* Certaines conditions s'appliquent. Chaque contrat d'assurance habitation ou automobile donne droit à une indemnité de 2500 \$ (625 \$ si l'assuré a atteint l'âge de 65 ans au moment du décès). Cette protection couvre aussi le conjoint, si celui-ci est coassuré.

Assurance • Sécurité financière • Services financiers

Les sociétés mutuelles sont des cabinets en assurance de dommages, en assurance de personnes et en services financiers.



PROMUTUEL

www.promutuel.ca

lors d'une réunion que nous organisons une fois par année, et leur poser toutes les questions qu'ils désirent. »

« La remise du premier chèque donne lieu à des scènes riches en émotion. C'est là qu'on voit que donner, ça fait du bien. »

Depuis 10 ans, le rendement moyen de ces investissements a été de 10%, un taux qu'il serait difficile d'obtenir pour un petit investisseur seul. Avec la mise de fonds minimale de 5 000 \$, la famille du défunt est donc en mesure de

remettre à l'organisme qu'elle appuie environ 400 \$ annuellement, une fois retenus les frais de gestion par la Fondation. Pour la plupart des organismes, selon Mme Rae, une personne qui verse un tel montant entre dans la catégorie des « grands donateurs ».

Il n'est donc pas surprenant que la Fondation soit en pleine effervescence. D'ailleurs, elle n'est plus seule au Québec. Depuis sa création, en 1993, quatre autres fondations communautaires ont été mises sur pied : à Montréal voilà cinq ans, en Gaspésie il y a deux ans, à Trois-Rivières et à Sherbrooke, tout récemment.

Fonds Famille Gagnon Gilbert

Le Fonds de la Famille Gagnon Gilbert a été créé par Huguette Gagnon et son mari, François Gilbert. Ces parents inspirants tenaient à ce que leurs cinq enfants intègrent la philanthropie à leur vie, et ce, dès leur jeune âge.

Les enfants prennent donc annuellement les décisions relativement aux subventions versées à partir du fonds.

Sur la photo, la fondation remet une subvention à l'organisme Enfance à petits pas : Hélène Tremblay d'Enfance à petits pas; Nataly Rae, FCGQ; Chantal Belley d'Enfance à petits pas et Huguette Gagnon avec deux de ses enfants.



Fondation Marie Bélanger

En mars 1992, décédait madame Marie Bélanger, mère de trois filles dont Diane Bélanger, directrice générale de Zoom Média à Québec.

Marie Bélanger a vécu dans des conditions modestes toute sa vie. Malgré cela, elle a su donner de riches valeurs à ses filles, Louise, Johanne et Diane. Elle les a élevées dans la dignité, le respect et la générosité. À son décès, quelle ne fut pas la surprise des enfants de recevoir chacune 5 000 \$ en héritage de leur mère.

Diane Bélanger désirait utiliser cet argent pour créer une fondation à la mémoire de sa mère. Par le biais de la Fondation Zoom Média, elle fut mise en contact avec la FCGQ. Son projet pouvait prendre forme. Grâce aux services offerts, tout devenait simple, accessible et réalisable.

Avec son mari Jacques R. Gingras et ses deux filles Anne-Isabelle et Sophie, elle a ainsi mis sur pied la Fondation Marie Bélanger. Elle a pu enfin rendre hommage à sa mère en créant un fonds qui perpétuera à jamais la mémoire et la générosité de cette femme.

Sur la photo : Anne-Isabelle Bélanger-Gingras, Jacques R. Gingras, Diane Bélanger, Sophie Bélanger-Gingras



Comment créer un fonds ?

Comment créer un fonds avec la Fondation communautaire du grand Québec? Rien de plus simple, selon la directrice générale, Nataly Rae. Il suffit de se présenter à la Fondation sur rendez-vous – (418) 521-6664 poste 225– pour préciser ses intentions philanthropiques. Une fois le projet élaboré, les deux parties signent une convention (simple document de deux pages) et, dès le dépôt d'un montant initial et sur approbation du conseil d'administration, le fonds devient une entité.

Une caution morale

Outre son conseil d'administration, la Fondation communautaire du grand Québec est guidée par un Bureau des Gouverneurs, qui lui sert en quelque sorte de caution morale. Les Gouverneurs sont des personnalités qui occupent certains postes publics importants dans la communauté : juge en chef du Québec, directeur général des élections du Québec, archevêques des églises catholiques et anglicanes de Québec, président de l'Université du Québec, Lieutenant-Gouverneur, etc. S'il advenait que le conseil d'administration soit dissout, les titulaires de ces postes à ce moment auraient à assurer la relève en poursuivant l'œuvre de la Fondation jusqu'à ce qu'elle soit remise à flots.

Membre un jour, membre toujours

Membre partout au Québec



Vilmont Thériault



Jasmine Sasseville

Lorsqu'ils ont quitté Sainte-Foy pour retourner vivre dans leur Shawinigan natal, Suzanne et Gilles ne se doutaient pas que les avantages économiques de leur adhésion à une coopérative funéraire les suivraient dans leurs bagages !

Même chose pour Marie-Ange Poirier qui a quitté Lac-Mégantic pour aller vivre près de ses enfants à Longueuil. Le contrat préalable d'arrangements funéraires qu'elle avait pris au Centre funéraire coopératif du Granit était transférable à la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal.

« Il y a une mobilité d'une région à l'autre au Québec, surtout chez les personnes âgées », observe Vilmont Thériault, président de la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal. « On observe d'une part que beaucoup de retraités quittent les grands centres pour retourner dans leur région natale à la fin de leur vie active. D'autres font l'inverse et se rapprochent des grandes villes pour être plus proches de leurs enfants. C'est pour offrir un avantage de plus aux membres que les coopératives ont décidé de signer une entente de réciprocité entre elles ».

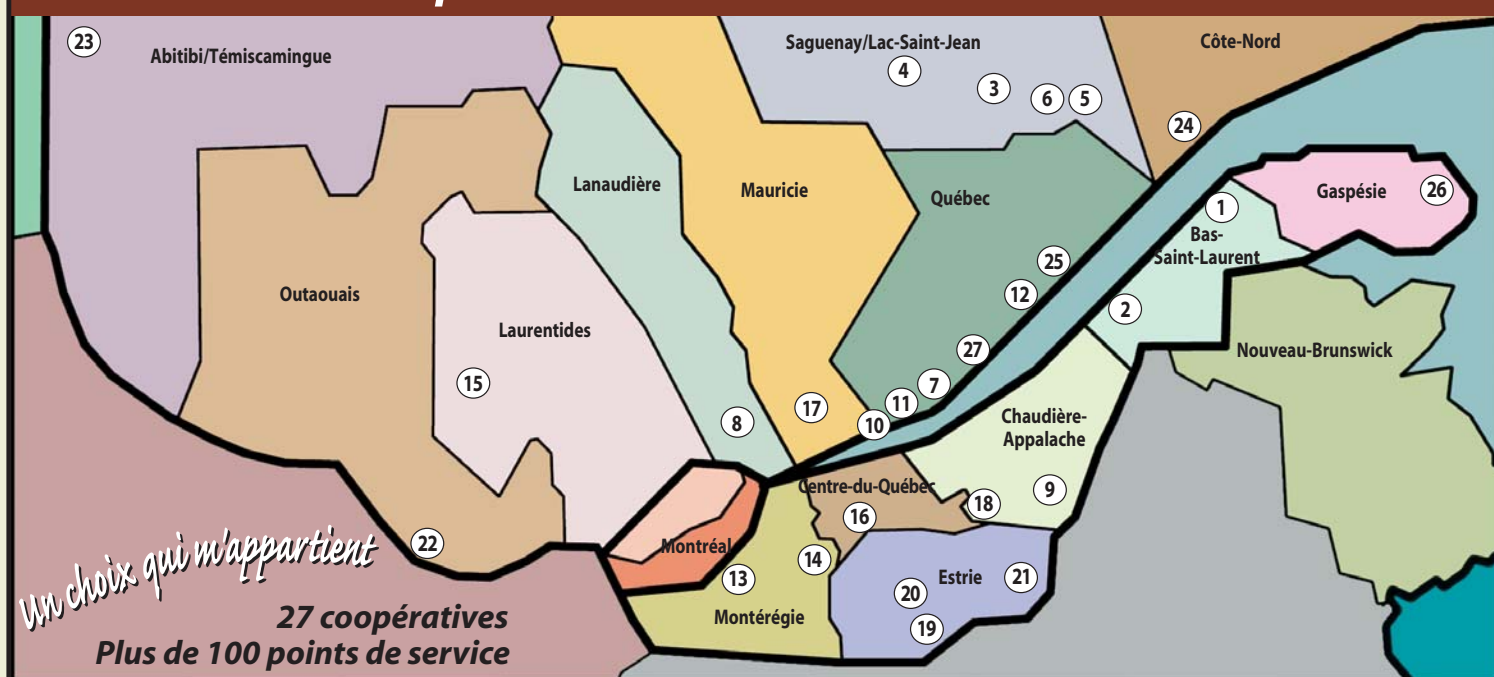
Une entente de réciprocité

Cette entente de réciprocité conclue entre 27 coopératives funéraires du Québec permet aux membres de bénéficier des avantages économiques consentis aux membres de toutes les coopératives signataires de l'entente, et de transférer, sans pénalité, des arrangements préalables d'une coopérative à une autre. C'est donc dire que si vous êtes membre de la Coopérative funéraire de la Mauricie et que vous déménagez dans la Beauce, les avantages économiques que la Coopérative funéraire de la Mauricie offre à ses membres vous seront offerts par la Maison funéraire québécoise, y compris le transfert de vos arrangements préalables.

« Cette entente de réciprocité est une parfaite illustration des valeurs de la coopération, mentionne Jasmine Sasseville, présidente de la Coopérative funéraire de l'Outaouais. Ça illustre bien nos valeurs d'entraide, de solidarité et d'intercoopération. Notre réseau couvre tout le territoire du Québec, alors c'est un avantage très clair pour les membres. »

Vilmont Thériault abonde dans le même sens : « Cette pratique ne serait pas possible si nos 27 coopératives n'avaient pas un objectif économique commun : offrir un service en

Le réseau des coopératives funéraires membres de la Fédération



Le réseau des coopératives funéraires membres de la Fédération

Reportez-vous à la carte de la page précédente pour la numérotation.

1- Coopérative funéraire du Bas-Saint-Laurent

tél. : (418) 722-7044 ou (418) 723-3325
Rimouski • Mont-Joli • Price • La Rédemption
Ste-Angèle-de-Méridi • Bic

2- Coopérative funéraire des Eaux-Vives

tél. : (418) 862-2751
Rivière-du-Loup • Saint-Honoré • Dégelis
Notre-Dame-du-Lac

3- Résidence funéraire du Saguenay

tél. : (418) 547-2116
Jonquière • Kenogami • Arvida

4- Résidence funéraire du Lac-Saint-Jean

tél. : (418) 668-8409
Alma • Roberval • Hébertville

5- Coopérative funéraire du Fjord

tél. : (418) 697-0075
Ville de La Baie

6- Coopérative funéraire de Chicoutimi

tél. : (418) 543-6962
Saguenay : secteurs Laterrière, Chicoutimi-
Nord, Chicoutimi-Sud • Saint-Ambroise

7- Coopérative funéraire des Deux Rives

tél. : (418) 525-6044
Québec • Charlesbourg • Sainte-Foy • Lévis
Lotbinière

8- Coopérative funéraire d'Autray

tél. : (450) 836-4552
Berthierville • Saint-Gabriel-de-Brandon
Saint-Cuthbert • Saint-Ignace-de-Loyola
Saint-Barthélemy • Notre-Dame-de-Lourdes
Saint-Élisabeth

9- Maison funéraire québécoise

tél. : (418) 228-1214
Saint-Georges-de-Beauce

10- Coopérative funéraire de la Rive-Nord

tél. : (418) 268-3575
Saint-Marc-des-Carières • Donnacona
Deschambault • Notre-Dame-de-Portneuf
Grondines • Saint-Alban • Saint-Ubalde
Notre-Dame-de-Montauban

11- Coopérative funéraire du Pied-de-la-Falaise

tél. : (418) 525-4637
Québec • Ville Vanier

12- Coopérative funéraire de Charlevoix-Ouest

tél. : (418) 435-2412
Baie-Saint-Paul

13- Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal

tél. : (450) 677-5203
Longueuil

14- Coopérative funéraire de Saint-Hyacinthe

tél. : (450) 773-8256
Saint-Hyacinthe

15- Coopérative funéraire Mgr Brunet

tél. : (819) 623-6232
Mont-Laurier • Maniwaki

16- J. N. Donais, coopérative funéraire

tél. : (819) 472-3730
Drummondville • Saint-Cyrille • Wickham
Saint-Germain • Victoriaville

17- Coopérative funéraire de la Mauricie

tél. : (819) 537-8828
Cap-de-la-Madeleine • Grand-Mère
Shawinigan • Saint-Luc-de-Vincennes
Saint-Narcisse • Saint-Séverin-de-Proulxville
Shawinigan-Sud

18- Maison funéraire de l'Amiante

tél. : (418) 338-2676
Thetford Mines

19- Centre funéraire coopératif région de Coaticook

tél. : 849-6688
Coaticook

20- Coopérative funéraire de l'Estrée

tél. : (819) 565-7646
Sherbrooke • Windsor • East Angus
Asbestos • Bromptonville • Weedon

21- Centre funéraire coopératif du Granit

tél. : (819) 583-2919
Lac-Mégantic • Lambton

22- Coopérative funéraire de l'Outaouais

tél. : (819) 568-2425
Hull • Gatineau • Thurso

23- Résidence funéraire de l'Abitibi-Témiscamingue

tél. : (819) 762-4033, sans frais 1 800 567-6438
Rouyn-Noranda • Amos • LaSarre
Malartic • Senneterre • Ville-Marie
Val-d'Or

24- Coopérative funéraire de la Haute-Côte-Nord

tél. : (418) 238-2161
Portneuf-sur-Mer • Les Escoumins
Forestville • Les Bergeronnes • Sault-au-
Mouton • Ste-Thérèse-de-Colombier

25- Coopérative funéraire La Charlevoisienne

tél. : (418) 439-2828
Clermont

26- Coopérative funéraire gaspésienne

Gaspé

27- Coopérative funéraire Côte-de-Beaupré

tél. : (418) 827-3110
Sainte-Anne-de-Beaupré • Beaupré
Saint-Ferréol-les-Neiges

favorisant une structure de prix favorable aux clients. Notre structure de prix est basée sur notre structure de coût et non pas sur un objectif d'obtenir un rendement élevé sur le capital.»

Vos arrangements préalables déménagent avec vous!

L'entente de réciprocité vise particulièrement les contrats préalables d'arrangements funéraires. «Beaucoup de gens hésitent à prendre un contrat préalable d'arrangements funéraires parce qu'elles ne savent pas si elles vont habiter la même localité dans 5 ou 10 ans, rappelle Vilmont Thériault. Avec l'entente de réciprocité, cet obstacle n'existe plus.»

Advenant un déménagement dans une des localités desservies par ces 27 coopératives (une centaine de salons au Québec), ces personnes peuvent recevoir l'intégralité des services qui ont fait l'objet de leurs arrangements préalables. Comme il s'agit d'un contrat qui a été pris entre le membre et sa coopérative, le transfert doit se faire du vivant de la personne.

Les gens sont doublement gagnants puisque, d'une part, ils n'ont pas à payer la pénalité de 10% exigée pour une

annulation et, d'autre part, ils n'ont pas à assumer le coût de l'inflation depuis leur premier contrat, en repayant un nouvel arrangement ailleurs.

Alors, si vous avez déjà pris vos précautions, vous pouvez dormir tranquilles : le contrat que vous avez passé avec une coopérative funéraire pourra vous suivre, en cas de déménagement (dans une localité desservie par une coopérative funéraire). Signalons que le transfert n'est pas automatique : le membre qui déménage doit faire la démarche de transférer son contrat, si c'est sa volonté.

«Cette entente est un avantage très concret pour les membres, souligne Jasmine Sasseville. En plus des avantages directs qu'ils tirent de leur coopérative, ils profitent indirectement de l'appartenance de leur organisme à la Fédération. L'entente de réciprocité leur permet de façon plus tangible de joindre un réseau de 140 000 membres au Québec.»

Cette intercoopération entre les coopératives funéraires offre de nombreux autres avantages : groupements d'achats avec les autres coopératives, représentation du secteur auprès des gouvernements, publication d'outils pour les membres et les familles endeuillées, programme Solidarité pour défrayer les funérailles des enfants de moins de 14 ans, etc.

Le réseau des coopératives funéraires au Québec

27 coopératives

Plus de **100 points de service**

Plus de **140 000 membres**

Vous déménagez dans une autre région?

Comment conserver vos privilèges de membre

Les pages 10 et 11 présentent la carte et la liste des emplacements des coopératives funéraires au Québec. Les deux choix suivants s'offrent à vous :

1. Si vous souhaitez transférer vos arrangements préalables : Il faut contacter votre coopérative funéraire afin de faire transférer votre contrat. Cette démarche doit se faire du vivant de la personne. Si vous souhaitez obtenir les autres privilèges (assister à l'assemblée générale, voter, etc.) de la coopérative funéraire de la région où vous déménagez, vous devez faire une demande d'adhésion et défrayer les parts sociales. Le coût des parts sociales est de 20\$ à vie dans la majorité des coopératives funéraires membres de la Fédération.
2. Si vous ne souhaitez pas transférer vos arrangements préalables : Prenez le temps d'informer vos proches que vous avez un contrat d'arrangements préalables avec la coopérative funéraire X. Informez-les aussi de vos volontés funéraires. Si vos volontés funéraires ont changé (nouveau lieu de sépulture, exposition dans une autre localité, etc.), il est important de faire les démarches pour les intégrer à votre contrat d'arrangements préalables. À votre décès, les coopératives prendront arrangement pour respecter l'intégralité de votre contrat.

Dans tous les cas, il est important de signaler votre changement d'adresse à la coopérative funéraire dont vous êtes membre.

Soutenir les parents en deuil



Un simple geste de **Solidarité**

Lors du décès d'un enfant de 14 ans et moins,
la Coopérative assumera les coûts reliés à ses propres biens et services,
jusqu'à concurrence de 2 500 \$, sauf lorsqu'un programme gouvernemental s'applique.

Le programme Solidarité est réservé aux membres de la Coopérative.



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Nous sommes riches... de nos valeurs

Une autre façon de voir la richesse

Depuis octobre dernier, le mouvement des coopératives funéraires diffuse une nouvelle campagne publicitaire pour mieux se positionner auprès des membres et des non-membres. Cette publicité a été publiée dans les magazines *Virage*, *Protégez-vous*, *L'Actuelle* (magazine des Fermières), *Partenaires*, *Le Coopérateur agricole*, *Mes finances*, *ma caisse* et *Le Bel Âge* ainsi que dans des cahiers spéciaux du *Journal de Québec* et du *Journal de Montréal*. Le concept de la publicité a été développé par un comité de directeurs et d'administrateurs du mouvement (le comité de publicité), en collaboration avec une firme de communication.

Dès le départ, l'intention des coopératives était de mettre l'accent sur les valeurs du mouvement. À la suite de sondages réalisés en 1999, 2002 et 2005, il nous est apparu que les coopératives gagnaient à mieux se distinguer des autres entreprises funéraires de leur région. Or, la première distinction entre une coopérative et l'entreprise privée tient à ses valeurs et ses principes coopératifs : l'approche humaine, l'entraide, la solidarité, la démocratie, la transparence, l'engagement dans le milieu, l'intercoopération, etc.

En adoptant le slogan *Nous sommes riches... de nos valeurs*, le mouvement clame bien haut qu'il y a différentes façons de voir la richesse. Une coopérative est riche de ses membres, elle est riche de son engagement dans le milieu, riche d'une équipe dévouée et attentive; son objectif n'est pas de maximiser les profits, elle est donc riche de temps pour vous écouter, riche de son approche humaine, riche de la qualité de son service. Comme elle est riche de transparence, elle peut vous offrir une information juste et de la documentation complète pour vous aider à planifier vos volontés ou pour vous soutenir dans un deuil.

Au profit des personnes, d'abord et avant tout

En affirmant *Nous sommes riches*, les coopératives veulent aussi présenter une image plus conforme à la qualité des services. Depuis leur création, les coopératives funéraires se sont adaptées aux besoins de leurs clients. Elles offrent maintenant des installations des plus modernes et des services répondant aux plus hauts standards d'excellence. Et ça n'a rien d'étonnant puisque les surplus réalisés vont directement dans les installations et dans un meilleur service aux familles. Lorsque nous organisons des funérailles, notre seule préoccupation est de permettre aux proches de mieux vivre cette période d'adieux au défunt, sans avoir la pression de réaliser des profits. Tous les résidents d'une collectivité profitent donc directement du développement de leur coopérative funéraire, ce qui est une source de fierté.

Lorsque nous organisons des funérailles, notre seule préoccupation est de permettre aux proches de mieux vivre cette période d'adieux au défunt, sans avoir la pression de réaliser des profits.

Comme les membres sont les copropriétaires collectifs de la coopérative, sa finalité est de maximiser les divers avantages que les membres retirent, à la fois comme entrepreneurs, usagers et citoyens d'un milieu.

La publicité affirme également *Nous appartenons aux membres mais nos services sont disponibles pour tous*. Le sondage provincial a fait ressortir qu'une proportion de gens croient que les services des coopératives funéraires sont réservés aux membres. Ce n'est pas le cas. La coopérative appartient à ses membres et il y a des avantages réservés aux membres, mais il n'est pas obligatoire d'y adhérer pour profiter de ses services.

Finalement, la publicité se termine par une signature : *Nous sommes une coopérative funéraire*. En d'autres mots, nous partageons des valeurs communes, nous appartenons à un mouvement, nous sommes fiers d'être une coopérative funéraire.

La campagne est agrémentée d'une bande de photos représentant des gens de tout âge et de différentes origines pour illustrer que nous célébrons la vie. La coopérative funéraire s'occupe évidemment des personnes décédées, mais son objectif est d'abord de prendre soin des vivants, de développer pour eux des rituels d'adieux à un être cher, de leur offrir des services d'information, d'accompagnement, d'éducation. D'être là avant, pendant et après.

Si vous lisez cet article, c'est peut-être parce que vous êtes membre d'une coopérative funéraire. Si c'est le cas, soyez fiers d'appartenir à un mouvement qui compte plus de 140 000 membres au Québec. Lorsque vous verrez cette publicité en lisant un magazine, vous pourrez mieux apprécier le message derrière le slogan.

Si vous n'êtes pas membre et que vous souhaitez joindre le mouvement, vous retrouverez dans cette revue la liste des 27 coopératives funéraires membres de notre réseau. Joignez-vous à nous : notre richesse est collective, partagée et accessible.

France Denis

NOUS SOMMES RICHES...



...de nos valeurs

- Le respect, l'entraide
- L'approche humaine, la démocratie

**Notre richesse est collective,
partagée et accessible.**

Nous réinvestissons dans la qualité de nos services et dans la communauté.

Nous sommes enracinés et engagés dans notre milieu.

Nous appartenons aux membres mais nos services sont disponibles pour tous.

Nous sommes une coopérative funéraire !



LES COOPÉRATIVES
FUNÉRAIRES
DU QUÉBEC

Deux coopérateurs honorés



Jasmine Sasseville, présidente de la Coopérative funéraire de l'Outaouais, Réjean Laflamme et Hélène Simard, présidente du Conseil de la coopération du Québec

Un administrateur très engagé et un bénévole du mouvement ont été honorés par le Conseil de la coopération du Québec lors de son banquet annuel qui se tenait en mars dernier. Créé en 1948, l'Ordre du Mérite coopératif québécois est décerné à des personnes qui ont rendu des services exceptionnels au mouvement coopératif.

Réjean Laflamme

Nous sommes d'abord très heureux de voir un administrateur de notre mouvement être honoré du 3^e degré de l'Ordre du mérite coopératif; c'est avec fierté que nous nous associons au mouvement pour le féliciter de cet honneur.

La coopération lui est toujours apparue comme le meilleur moyen de mettre l'économie au service des gens.

Au cours des 22 dernières années, Réjean Laflamme a fait preuve d'un leadership remarquable dans le milieu coopératif, tant à l'échelon local, provincial, national qu'international.

Membre fondateur de plusieurs coopératives, il a toujours choisi la voie de l'action pour satisfaire des besoins personnels et collectifs; la coopération lui est toujours apparue comme le meilleur moyen de mettre l'économie au service des gens.

Il a participé et présidé à la croissance exceptionnelle de la Coopérative funéraire de l'Outaouais. Sur la scène provinciale, il œuvre activement au développement de la Fédération des coopératives funéraires du Québec depuis 1995.

Aux échelons canadien et international, Réjean Laflamme a grandement contribué au rapprochement entre les réseaux

coopératifs francophones et anglophones. Il est un des meilleurs ambassadeurs des coopératives québécoises et francophones hors Québec, au Canada et à l'étranger.

Nous sommes très heureux de pouvoir compter sur son engagement aux conseils d'administration de la Fédération des coopératives funéraires du Québec et de la Coopérative funéraire de l'Outaouais.

Yoland Chalifoux

Tout au long de sa carrière chez Desjardins, Yoland Chalifoux a su participer à la vitalité et au dynamisme de la coopération dans la région de l'Estrie.

C'est à titre de membre fondateur et administrateur de la Coopérative de développement de l'Estrie que M. Chalifoux a été honoré de l'Ordre du mérite coopératif. Depuis quelques années, il poursuit aussi son engagement au sein de la Coopérative de services à domicile de l'Estrie.

Yoland Chalifoux est un « consultant bénévole » très apprécié pour son expérience, ses compétences, son pragmatisme et ses convictions.

Pour le mouvement des coopératives funéraires, Yoland Chalifoux est un « consultant bénévole » des plus apprécié. Son expérience, ses compétences, son pragmatisme et ses convictions sont des atouts qui nous amènent à l'associer à des projets touchant particulièrement l'éducation. Nous tenons à le remercier pour son engagement auprès du mouvement.



Roger Durand, président du regroupement des caisses Desjardins de Sherbrooke, Yoland Chalifoux, récipiendaire, et Michel Rouleau, président du conseil d'administration du Conseil de la coopération du Québec.

5 questions sur la revue *Profil*



Je reçois la revue *Profil* à mon nom. Pourquoi mon conjoint et ma fille qui sont aussi membres de la coopérative ne la reçoivent pas ?

Pour des questions d'économie, mais aussi pour éviter un gaspillage inutile de ressources, nous envoyons la revue *Profil* à une personne par foyer en choisissant au hasard un des noms. Si un des membres est déménagé, n'hésitez pas à nous en faire part pour que la revue *Profil* puisse lui être envoyée. Pour ce faire, contactez votre coopérative funéraire.

Comment choisissez-vous les artistes et personnalités qui sont présentés dans la revue *Profil* ?

Notre objectif est de présenter différents points de vue en offrant le panorama le plus large possible d'expériences et d'opinions. *Profil* existe d'abord et avant tout pour aborder la question de la mort et du deuil. Nous interviewons des chanteuses, des auteurs, des journalistes, des acteurs, des penseurs, des animatrices, des scientifiques, des psychologues, etc. qui n'ont pas peur d'aborder ces sujets. Au moment où nous les contactons, chacune des personnalités interviewées est informée que nous allons aborder des questions relatives au deuil, à la mort, aux rituels funéraires. Toutes ont été très réceptives à partager avec les lecteurs des émotions très vives de leur parcours.

Dans le présent numéro, le choix de Lynda Lemay s'est imposé lorsque nous avons su qu'elle était porte-parole de la Semaine provinciale de prévention du suicide au Québec. De plus, elle a écrit de nombreuses chansons qui abordent les questions du suicide, de la mort, de l'euthanasie, etc. Elle est reconnue pour la profondeur de sa réflexion, ce que nous avons retrouvé rapidement dans l'entrevue qu'elle nous a accordée.

Depuis quand la revue *Profil* existe-t-elle ?

Le premier numéro de la revue *Profil* a été lancé officiellement il y a 17 ans, en janvier 1989, par la Coopérative funéraire de l'Estrie. Avec un tirage de 10 000 exemplaires,

Profil se voulait un bulletin d'information avec les membres pour aborder les multiples facettes de la réalité de la mort et du deuil. C'est ainsi que sont apparus des articles qui ont abordé le mouvement coopératif en regard des frais funéraires, les questions juridiques ou financières entourant un décès, le domaine psychologique en rapport avec l'expérience du deuil, les comptes rendus de livres sur le deuil, etc.

Dès 1990, d'autres coopératives se sont jointes à la Coopérative funéraire de l'Estrie pour offrir *Profil* dans leur localité. La revue a alors commencé à présenter des pages personnalisées. Puis en 1999, la production a été transférée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec. Avec la participation des coopératives, le tirage a atteint à l'automne 2005 un sommet de 112 000 exemplaires. *Profil* représente un bel exemple de partenariat et d'intercoopération rendu possible grâce à la force d'un réseau.

Je déménage. Comment puis-je m'assurer de continuer à recevoir la revue *Profil* ?

Si vous êtes membre, vous devez faire votre changement d'adresse auprès de votre coopérative funéraire. Les coordonnées de toutes les coopératives membres sont inscrites dans la carte des pages centrales.

Avez-vous un courrier des lecteurs où nous pouvons faire des commentaires sur un article paru dans *Profil* ?

Certainement. Vos commentaires sur la revue *Profil* seront les bienvenus à la Fédération des coopératives funéraires du Québec, 31, rue King Ouest, bureau 410, Sherbrooke (Québec) J1H 1N5 ou par courriel au fcfq@reseaucoop.com



Passerelle



Aujourd'hui ce soir ce matin ou cette nuit
Un pont de lumière apparaîtra
Un pont de jets clairs lancés dans la nuit
Surgira entre nous
Peut-être...
Sûrement si tu le veux
Si je le veux
Si nous sommes suffisamment nombreux
À ouvrir les yeux

Aujourd'hui ce soir ce matin ou cette nuit
Nos yeux seront tout bleus
De nos lèvres humides et brillantes
Calmées de leurs gerçures
Fusera la lumière
Comme une voix chaude dans l'univers

Aujourd'hui ce soir ce matin ou cette nuit
Peut-être...
Sûrement si tu le veux
Si je le veux
Si nous sommes suffisamment nombreux
À ouvrir les yeux
Jaillira un instant de joie dans nos vies
Un voyage sans durée ni distance à mesurer
En nous pour la vie

Monique Pagé

Ce texte a mérité une mention d'honneur au concours Récital-Poésie de la FADOQ en 2004. Monique Pagé est une membre très engagée dans la Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal.

PROFIL

Profil est publié deux fois l'an par la :
Fédération des coopératives funéraires du Québec
31, rue King Ouest, bureau 410
Sherbrooke (Québec) J1H 1N5

Téléphone : (819) 566-6303
Télécopieur : (819) 829-1593
Courriel : fcfq@reseaucoop.com
Site Internet : www.fcfq.qc.ca

Direction : Alain Leclerc
Rédaction et coordination : France Denis
Collaboration : Hélène Pâquet, Serge Beaucher,
Monique Pagé

Conception graphique :
Infografik design communication

Impression : Imprimerie DeBesco

Coopératives funéraires participantes :
Coopérative funéraire d'Autray
Coopérative funéraire des Deux Rives
Centre funéraire coopératif du Granit
Coopérative funéraire de la Mauricie
Coopérative funéraire de l'Outaouais
Coopérative funéraire de la Rive-Sud de Montréal
Résidence funéraire du Saguenay
Maison funéraire québécoise

Tirage : 62 000 exemplaires

La rédaction de Profil laisse aux auteures et auteurs l'entière responsabilité de leurs opinions. Toute demande de reproduction doit être adressée à la Fédération des coopératives funéraires du Québec.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 1205-9269
Poste-publication, convention no 40034460

(Suite de la page 2)

La mort a un nom... ce nom a une histoire et il y a dans l'histoire d'une personne qui meurt quelque chose d'unique, quelque chose de sacré qu'il est important de reconnaître, qu'il est important de saluer, qu'il est important de rendre grâce.

Il revient à chacun de nous de raconter l'histoire et aussi de continuer à écrire des chapitres importants que d'autres pourront raconter un jour et s'en inspirer.

Au cours de la cérémonie, j'ai demandé à Carine d'inviter les familles afin de poser un geste symbolique au nom de chacune des familles que nous avons reçues en cours d'année en allumant un lampion au nom de la personne décédée qui lui était chère et au nom de toutes les personnes décédées dans le même mois avec qui nous avons écrit un chapitre d'histoire important.

Après que chacune des personnes qui ont accepté de vivre avec nous ce rituel et poser ces gestes de tendresse et de générosité au nom des personnes endeuillées, j'ai déposé notre précieux livre d'histoire dans lequel sont inscrits en calligraphie par Hélène, Sara, Carine et Marianick tous les noms des personnes décédées avec qui nous avons écrit l'histoire de la Coopérative jusqu'à ce jour et j'ai également allumé un lampion disant la présence de lumière qu'ils sont devenus.

Il revient à chacun de nous à présent de continuer d'écrire et de partager notre histoire à ceux et celles qui sont près de nous.

Invitation Brunch-conférence

Cette année, nous avons offert une activité qui a suivi la messe des défunts. Nous avons organisé un brunch au Holiday Inn Saguenay suivi d'une conférence de Mme Josée Jacques, psychologue et auteure, qui traite du deuil chez les enfants, comment est vécu le deuil par rapport à l'âge, comment accompagner les enfants et les aider à traverser ces moments difficiles. Ma situation de thanatologue me permet de voir que les enfants tissent de plus en plus des liens privilégiés avec leurs grands-parents et ils ont à vivre des deuils intenses de plus en plus jeunes. Cette conférence a sûrement permis d'outiller davantage les participants pour accompagner et aider les enfants. Et comme me l'a déjà dit Mme Jacques : « N'oublions pas que nous sommes tous l'enfant de quelqu'un ».

Votre participation à cette activité nous a beaucoup touchés et nous vous en remercions chaleureusement.

Merci également à mon ami, l'abbé Jean Gagné pour cette magnifique célébration, merci pour ta générosité, ta créativité, ta complicité, ta tendresse pour nous;

Merci Nicole, d'être notre amie;

Merci à l'organiste, Janick Tremblay qui nous offre si généreusement son talent;

À toute l'équipe de la paroisse Saint-Dominique, Merci pour votre présence, un merci particulier à Serge, le sacristain;

Merci aux membres de mon équipe, pour leur présence, pour la confiance qu'ils me portent, pour la générosité et l'engagement exceptionnels dont ils font preuve auprès de chaque famille et auprès de la Résidence funéraire du Saguenay;

Du plus profond de mon cœur, je tiens à remercier chaque famille d'avoir accepté de vivre la symbolique au nom de leur proche et aux noms de toutes les personnes décédées cette année;

Surtout, merci à chacun et chacune d'entre vous, qui avez accepté l'invitation de vivre « Une messe pas comme les autres »;

Au moment de cette tempête qu'est la mort, de cette tourmente dans votre vie, nous souhaitons être pour vous un phare.

Brigitte

« Perdre un enfant, c'est quoi pour moi »

Perdre un enfant, c'est perdre une partie de soi;

Perdre un enfant de quelque manière que ce soit, c'est l'épreuve la plus douloureuse qui soit et c'est le plus gros deuil à vivre;

Perdre un enfant, c'est s'accrocher à plus fort que soi et demander Son aide afin qu'Il soit toujours proche au moment où on en a le plus besoin;

Perdre un enfant, c'est reconnaître que dans cette épreuve nos frères et sœurs se sentent incapables de nous aider comme on le voudrait mais c'est aussi reconnaître qu'ils peuvent prier pour nous et que c'est une très belle manière de nous aider;

Perdre un enfant, c'est choisir de vivre ou de mourir;

Perdre un enfant, c'est demander des forces à notre être supérieur et d'avoir confiance que cette force nous parviendra et restera en dedans de nous chaque jour de notre vie et reconnaître que la vie ne sera jamais plus la même;

Perdre un enfant, c'est espérer en des jours meilleurs et de vivre chaque jour pleinement comme si cette journée en était la dernière;

Perdre un enfant, c'est garder tous les bons souvenirs que l'on a passés avec cet enfant et d'en parler avec des gens qui l'ont connu;

Perdre un enfant, c'est d'avoir le courage de composer avec l'inacceptable et de vivre en paix avec tout le monde que l'on côtoie;

Perdre un enfant, c'est croire en des jours ensoleillés et d'être entouré de gens positifs et de gens vrais;

Perdre un enfant, c'est croire que tôt ou tard, la vie se chargera de mettre des gens sur notre chemin et que ces gens-là seront

là tout simplement à nous donner des élans et seront pour nous des gens signifiants;

Pour moi, perdre un enfant, c'est aussi reconnaître que la vie nous apporte de bien belles choses aussi et que malgré le départ de mon fils Pascal, l'équilibre s'installe petit à petit;

Perdre un enfant, c'est surtout de donner un sens à cette perte et d'aider d'autres personnes à surmonter cette dure épreuve.

Guy Côté, père endeuillé d'un fils de 17 ans décédé depuis 14 ans

« Pascal, ton départ m'a amené à animer des groupes de deuil et surtout cela a fait naître en moi un nouveau sens à ma vie, m'a fait Grandir humainement et me rapprocher des personnes endeuillées. »



Grandir ensemble

GROUPE D'ENTRAIDE POUR PERSONNES ENDEUILLÉES

C'est quoi ?

Une série de rencontres réservées aux personnes qui vivent le deuil d'un être cher.

C'est un groupe auquel aucun autre participant ne pourra se joindre en cours de cheminement.

Ce sont des groupes d'entraide et non une thérapie.

Chacune des rencontres est organisée autour d'un thème. Ces thèmes assurent un cheminement progressif du travail de deuil et offrent aux endeuillés l'occasion d'explorer leurs émotions en fonction des différences étapes du processus de deuil selon la philosophie de Jean Monbourquette.



Pourquoi ?

Parce que les gens ont besoin de partager leurs sentiments avec leurs pairs.

Pour qu'ils puissent trouver des moyens pour se soutenir.

Pour qu'ils expriment leur vécu dans un climat de confiance et d'amitié.

Pour qu'ils réapprennent à vivre malgré l'absence.

Pour qui ?

Chaque groupe est distinct :

- Parents qui vivent la mort d'un enfant;
- Adultes qui vivent la mort d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur, d'un ami ou d'un grand-parent;
- Adultes qui vivent la mort d'un conjoint;
- Adolescent(e)s qui vivent la mort d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur, d'un ami ou d'un grand-parent.
- Les enfants de 6 à 12 ans qui vivent la perte d'une personne significative.

Par qui ?

L'équipe d'animateurs et d'animatrices de *Grandir Ensemble* est composée de personnes qui ont de l'expérience auprès des personnes endeuillées.

SERVICE D'ÉCOUTE INDIVIDUEL

C'est quoi ?

C'est une aide particulière pour les moments où vous sentez le besoin d'en parler tout de suite, en toute confidentialité.

Pourquoi ?

Vous nous avez fait part de votre blessure, vous nous avez partagé qu'il était parfois difficile de parler de votre douleur dans votre famille. Vous avez parfois le sentiment de reculer au lieu d'avancer... cela crée beaucoup d'inquiétude dans votre cœur. Si la formule de groupe vous insécurise, mais que vous avez besoin d'aide et de soutien...

Une personne d'expérience est présente deux après-midi par semaine pour de l'écoute individuelle. Contactez-nous pour prendre rendez-vous.

La Résidence funéraire du Saguenay offre aux personnes endeuillées du Saguenay Lac-St-Jean membres ou non-membres :

- Groupe d'entraide;
- Service d'écoute individuel;
- Service de prêts de volumes et de documents audiovisuels.

C'est gratuit, ça vous intéresse ?

Peu importe ce dont vous avez besoin pour traverser la tourmente, nous souhaitons être en mesure de vous l'offrir.

**Ressentez-vous encore un VIDE en vous ?
Vous sentez-vous incapable d'en PARLER ?
Est-ce que ça vous fait MAL juste à y penser ?
Pensez-vous qu'il n'y a pas grand-chose de POSITIF dans la vie ?
Pensez-vous que la MORT a emporté une partie de vous ?
Avez-vous besoin d'un endroit afin de partager en toute confiance et sans être jugé avec des gens qui ont vécu une épreuve similaire ?**



Résidence Funéraire
du Saguenay

ALORS, NOUS VOUS INVITONS...

Tél. : 547-2116
2555, rue Saint-Dominique
Jonquière (Québec) G7X 6J6
(aux heures de bureau)